



## COMMUNE DE SAINT-FRONT

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 3 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, en application de l'article L,2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

**Étaient présents** les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET - Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Emilie CZAJKA – Catherine MESNARD — Nadine ROCHE.

**Excusé :** Benoît ROUSSILLON (pouvoir à Jean-Marc BOULLET) ;

**Absent :** Freddy POUPIN (sans pouvoir),

**Secrétaire de séance :** Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et annonce l'ordre du jour comme suit :

#### 1) LOCATION DE LA SALLE DES FETES : TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de locations de la salle des fêtes n'ont pas été augmenté depuis 2008 et propose de revoir le prix de la location.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de laisser en l'état les périodes de location Hiver (du 15 octobre au 14 avril) et la période Été (15 avril au 14 octobre) ;
- de fixer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 les prix de location de la manière suivante :

	Type de location	Tarifs Été	Tarifs Hiver
Habitants de la commune	Salle seule	80 €	120 €
Habitants de la commune	Salle + Cuisine	150 €	170 €
Habitants extérieurs à la commune	Salle seule	90 €	130 €
Habitants extérieurs à la commune	Salle + Cuisine	180 €	200 €

#### 2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE SAINT-ANGEAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme MESNARD pour une participation de la commune de Saint-Front afin d'aider l'école de Saint-Angeau à organiser un voyage scolaire (élèves de CM1 et CM2) à Saint-Lary du 1<sup>er</sup> au 7 février 2025.

Monsieur le Maire explique que le fils de Mme MESNARD est scolarisé sur la commune de Saint-Angeau et rappelle que la commune a, par le passé déjà participé à titre exceptionnel à des voyages soit pour l'école de Saint-Front-Valence-Ventouse ou des activités de fin d'année pour l'école d'Aunac-sur-Charente.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour participer au frais de ce voyage.

Madame MESNARD Catherine quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € qui sera versée à la coopérative scolaire de l'école de Saint-Angeau dans le cadre de la participation**

### **3) MOTION DE LA COMMUNE DE SAINT-FRONT SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025**

Afin de ramener le déficit de la France à hauteur de 5 % du PIB et ainsi de corriger les dérapages des budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale, le projet de loi de finances 2025 prévoit que les Régions, Départements et communes contribuent au redressement à hauteur de cinq milliards d'euros.

Le devoir de responsabilité qu'impose la situation des finances publiques ne peut pas être contesté, et nous devons être lucides face aux périls que cette situation fait peser pour les français.

Néanmoins, la reprise en main des budgets locaux par l'Etat est inacceptable. Elle fait peser une grande menace sur les services publics locaux, qui sont indispensables, en particulier sur notre territoire rural.

Si le Projet de loi de Finances était maintenu en l'état, les territoires et les français les plus fragiles seront les premiers à en faire les frais : rénovation énergétique, inclusion numérique, accès à la culture et au sport, accueil des enfants, eau de qualité et en quantité, solutions à la mobilité pour tous, accès à la formation et à l'emploi.

En Charente, comme partout sur le territoire, une communauté de destin entre décideurs publics devant les comptes de la nation doit exister.

Nous devons collectivement nous battre pour défendre ceux qui, dans notre Département, font vivre le service public, portent les valeurs du vivre ensemble et déploient des projets structurants.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal :

- Rappelle le rôle fondamental des collectivités territoriales et des agents territoriaux dans l'animation du territoire et dans son dynamisme ;
- Rappelle que les collectivités territoriales ne sont pas responsables des déficits et de l'endettement de l'Etat ;
- Refuse les mesures budgétaires que l'Etat entend imposer dans le projet de loi de finances 2025.

Adoptée à l'unanimité.

### **4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Suite à la fermeture de l'école de Saint-Front-Valence-Ventouse, deux agents du Sivos n'ont pas retrouvé de travail. Des conventions de mise à disposition ou de reclassement vont être prochainement établies entre la mairie de Saint-Front et le centre de gestion de la fonction publique de la Charente. A cet effet, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

Les vœux du Maire seront prévus entre le 20 et le 30 janvier 2025.

Succès du Téléthon qui s'est déroulé les 29 et 30 novembre : 160 plateaux repas servis (information communiquée par Emilie CZAJKA).

APAVE : le contrôle annuel de gaz et d'électricité a été effectué. Les agents repeignent les murs de la salle des fêtes.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19 h 30.

---